
DESTINATAIRES :	À tous les gestionnaires et intervenants en CLSC (points de service Kateri)
EXPÉDITEUR :	Nathalie Falardeau, Chargée de projet implantation DMÉ en CLSC Hélène Jean-Baptiste, coordonnatrice accueil et information cliniques
DATE :	Le 23 juin 2020
OBJET :	Déploiement du DMÉ et auto-formation en ligne pour l'utilisation du dossier médical électronique (DMÉ) Medesync en mode lecture

Le dossier médical électronique (DMÉ) est un dossier de patient informatisé utilisé par les médecins, professionnels et le personnel de support administratif en médecine familiale œuvrant en GMF et en CLSC.

Suite à l'implantation du DMÉ au CLSC Kateri à compter du 23 juin, les informations suivantes ne seront plus dans les dossiers papier des archives médicales et devront être consultées via le DMÉ :

- Toutes les notes des médecins ;
- Toutes les notes associées à l'urgence mineure (infirmières et médecin) ;
- Les notes des infirmières et professionnels œuvrant en CLSC ;
- Tous les résultats d'investigation : laboratoires, imagerie médicale, endoscopie, électrophysiologie, fonctions pulmonaires, apnée du sommeil, etc. ;
- Rapports de consultations demandées par un médecin ;
- Correspondances et formulaires émis ou reçus par les médecins.

De plus, les sections des dossiers antérieurs correspondant aux éléments identifiés ci-haut seront numérisées de façon graduelle au cours des prochains mois. Une indication à cet effet sera déposée au dossier papier classé aux archives, directement sous la fiche-usager.

Prendre note également que tout rendez-vous avec un médecin de famille et/ou une infirmière de l'équipe médicale sera dorénavant inscrit dans le DMÉ.

En conséquence, les intervenants qui consultaient ces informations doivent obtenir un accès au DMÉ et être formés sur la consultation des informations.

Accès au DMÉ

Pour obtenir un code d'utilisateur afin d'accéder au DMÉ dans le cadre de vos fonctions, vous devez faire une requête **Octopus**. Celle-ci devra être complétée dans la tuile des archives médicales :

- Sélectionnez « Création d'un compte » et remplissez le formulaire qui apparaîtra à l'écran ;
- Dans l'espace « Informations sur la demande », cochez « Medesync (DMÉ) » puis, dans la case « Commentaires », inscrire l'adresse courriel à laquelle le mot de passe temporaire doit envoyer.

Prendre note que la liste des intervenants du SAD devant avoir accès au DMÉ a déjà été obtenue auprès des gestionnaires concernés et les accès seront créés sous peu.

Formation au DMÉ

Une capsule de formation en ligne, d'une durée approximative de 20 minutes, est disponible dès maintenant. Celle-ci permet l'apprentissage de la navigation dans le DMÉ, soit : ouvrir l'application, rechercher un dossier, consulter les notes, visualiser l'historique des rendez-vous, etc.

Voici le lien pour accéder à la capsule de formation en ligne : <https://fcp.rtss.qc.ca/mod/resource/view.php?id=27322>. Vous devez utiliser le même code d'utilisateur et mot de passe que lors de l'ouverture de votre session Intranet.

Si vous avez des questions ou problèmes en lien avec l'utilisation du DMÉ ou concernant la navigation, veuillez vous référer à Mme Myriam St-Jean au 450-454-4671 poste 6207.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

NF/HJB